



Edouard Richard

"ACADIA"

I



JUSQU'À présent, nous n'avions pas l'explication détaillée des événements qui ont abouti à cette fameuse expulsion des Acadiens, qui a tant préoccupé le monde des lettres. Chacun avait imaginé une manière de tout expliquer, mais personne encore ne pouvait

nous fournir la clef qui ouvre les portes mystérieuses du passé. Il y régnait un mystère dans le narré des faits. A quoi l'attribuer ? M. Edouard Richard s'est donné la mission d'en découvrir la cause—et il a trouvé ce qu'il cherchait.

La supercherie a joué un rôle dont nous avons été dupes dans cette affaire. M. Richard prouve que les écrivains qui ont connu les pièces favorables à la cause des Acadiens les ont laissées dans l'ombre. Voilà pourquoi il met au jour deux volumes qui vont confondre les conspirateurs, tels que Akins et Parkman, dont les travaux ont eu pour objet de fabriquer une fausse croyance à l'égard de la conduite des Acadiens.

Résumons en quelques lignes la situation de ce peuple, après qu'il eût été livré à l'Angleterre, par le traité de 1713.

Sa première pensée fut de quitter l'Acadie (Nouvelle-Ecosse), et d'aller rejoindre ses frères du Cap Breton—mais Vetch, le gouverneur, ne voulut pas entendre parler de ce dé-

part. Ceux qui remplacèrent Vetch agirent de même. Les Acadiens demandèrent à partir sur des vaisseaux anglais ; on leur en refusa la permission. Ils prièrent que l'on autorisât les Français à les venir chercher ; ceci ne fut pas accepté. Ils se construisirent des barques pour prendre la mer, en côtoyant les côtes ; les barques furent saisies. Ils ouvrirent des routes, au bassin des Mines et à Port-Royal, pour charroyer leurs effets jusqu'à proximité des transports par eaux ; les routes tombèrent sous la condamnation des autorités. Enfin, voulant, coûte que coûte, ne pas rester sous le joug de ceux qui les traitaient "comme des nègres," ils offrirent de tout abandonner, de partir de chez eux les mains vides et de laisser au vainqueur terres, maisons, mobiliers, animaux, tout ! afin d'être libres d'aller où bon leur semblerait ; défense fut faite de bouger, et l'on édicta une peine contre les propriétaires de navires qui favoriseraient l'émigration de ces braves gens.

Pourquoi donc ces horreurs ? Les hauts fonctionnaires de la colonie ne se gênent pas pour l'expliquer—et les écrivains coupables que M. Richard dévoile, ont eu le soin de ne point parler de cela. Il y avait au fond de cette politique des gouverneurs une question d'intérêt matériel.

Ce sont les gens du Massachusetts qui ont mené les affaires de l'Acadie, de 1710 à 1775. Ce sont eux qui avaient besoin de la présence des Acadiens pour les protéger contre les Sauvages, pour nourrir leurs garnisons, pour faire aller le commerce, pour peupler le pays. Ces différents points sont clairement exposés dans les documents que M. Richard nous montre. Cette vérité est maintenant éclatante : elle

renverse la vieille histoire du serment d'allégeance qui nous a bercés depuis un siècle et qui n'arrive plus sur la scène que sous la forme d'un truc vulgaire. Les gouverneurs écrivaient qu'il serait bon de toujours insister pour obtenir des Acadiens ce serment qui répugnait à la plupart d'entre eux (car ils voulaient s'en aller du pays) et que la principale question semblait ainsi concentrée sur une simple formalité, tandis que l'on attendait l'arrivée et l'établissement dans la colonie de sujets anglais qui remplaceraient les Acadiens. Mais il fallait garder les Acadiens tant que les nouveaux colons ne seraient pas installés.

—Et alors, oh ! nous les ferons déguerpir !

Le lecteur m'arrête ici et me demande si je n'exagère pas l'expression des gens du Massachusetts. Non, certainement : ils écrivent ces infamies en toutes lettres lorsqu'ils parlent des Acadiens.

L'exportation du peuple acadien, exécutée en 1755, était déjà conçue en 1720. En 1720 on espérait se procurer bientôt un bon nombre de cultivateurs anglais pour remplacer les Acadiens et, comme le dit Garneau, les gens du Massachusetts convoitaient les belles fermes des colons français, mais les Anglais n'arrivaient pas assez vite, il fallait retarder l'expulsion des anciens possesseurs du sol. Le projet de 1720 ne devint exécutable que trente-cinq ans plus tard. Voilà la froide et cruelle politique des maîtres de l'Acadie.

La divulgation de ces menées criminelles produit un effet inattendu sur nous : le gouvernement britannique n'entre pour presque rien dans la responsabilité de ces actions. L'affaire s'est tramée parmi les gens du Massachusetts, lesquels, avant 1720, ne voulurent pas laisser partir les Acadiens et ensuite se déterminèrent à les chasser de chez eux dès que les colons anglais seraient assez nombreux pour subsister par eux-mêmes.

Le traité de 1713 a été ouvertement méconnu par tous les gouverneurs de l'Acadie, jusqu'à la mort de Lawrence, en 1760. Les Acadiens étaient prisonniers dans leur propre pays et néanmoins passaient aux yeux de l'Angleterre pour avoir adopté carrément les conséquences de leur situation. Les gouverneurs écrivaient aux ministres que, nulle part on ne trouvait un peuple plus tranquille, plus fidèle à ses devoirs, plus moral, moins incommode à gouverner, mais ils ne disaient pas que ce peuple avait toujours voulu partir et qu'on avait mis embargo sur tous ceux de ses mouvements qui tendaient à quitter la colonie.

En 1730, les Acadiens avaient prêté le serment de fidélité, avec la réserve que, le cas de guerre advenant, on ne les obligerait pas à prendre les armes contre la France ou contre les Sauvages.

Vers 1740, les terres des Acadiens étaient morcelées à l'infini ; ils demandaient de nouvelles concessions, mais on leur répondait que le gouvernement n'en accordait pas aux catholiques.

D'autre part, les protestants ne se pressaient pas de s'établir dans la colonie, par crainte des Sauvages.

Les prêtres qui allaient en missions chez les Acadiens, ou qui résidaient parmi eux, étaient des Français, dont la situation n'était pas rassurante, au milieu d'une administration anglaise et protestante, qui savait que, forcément, ces prêtres étaient en rapport avec les Français du Canada, de l'île Saint-Jean et du Cap Breton. On voit des gouverneurs comme Armstrong, qui travaillaient à imposer aux Acadiens des prêtres irlandais et même des pasteurs protestants, mais français !

La guerre de 1744-48 donna aux Anglais l'appréhension que les Acadiens pourraient se